

5.7.8

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU FRENEY D'OISANS**

Séance du 07 janvier 2019

L'an deux mille dix- neuf et le sept janvier à dix - neuf heure heures, le Conseil Municipal, convoqué le 03/01/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de PICHOU Christian, Maire.

Etaient présents : PICHOU Christian, VEYRAT Robert, OUGIER Jean-Patrick, DIEUDONNE Laurent, GUITHON Bernard, HOSTACHE Jean-Claude, MATHON Colette, OUGIER Isabelle, DUSSERT Sandrine, CROUZET Louissette

Etait absent : GARNOT Pascal donne procuration à Christian PICHOU

Délibération N° 2019 – 3 : Mutualisation du logiciel pour les marchés publics entre la Communauté de Communes de l'Oisans (CCO) et la commune du Freney d'Oisans

Le Maire informe le Conseil Municipal la nécessité d'établir une convention entre la CCO et la commune du Freney d'Oisans pour la mutualisation d'un logiciel de l'achat public.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que tous les acheteurs publics ont pour obligation depuis octobre 2018 de dématérialiser leurs procédures de passation de marchés publics supérieurs ou égaux à 25 000€ HT.

La convention a pour objet la mutualisation du logiciel MARCO WEB, logiciel de gestion des achats publics et de déterminer les effets entre la CCO et la commune notamment administratifs et financiers.

La licence, l'hébergement et la maintenance sont pris en charge par la CCO ; uniquement le paramétrage de 510€ TTC et la formation de 360€ TTC sont supportés par la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mutualisation du logiciel MARCO WEB
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document relatif à la convention.

Suffrages exprimés : 11 - Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire.

